

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UPO/Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Arlette GUILLEMET

Tours, le 17mars 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 7 février 2017

**I – OBJET : ÉTUDE D'UNE MODIFICATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE
DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-13 DU CODE DE L'URBANISME**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Fondettes

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Hôtel de Ville
35 rue Eugène Gouïn
CS 60018
37230 FONDETTES

1-3 – Référence du dossier : PLU de Fondettes

1-4 – Objet du dossier : Modification n°2 du PLU de Fondettes

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

2-1 – Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime
Articles L.151-11, L.151-12, L.151-13, L.153-13, L.153-16 2°, L.153.17 du code de
l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

3-1 – Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Laurent BRESSON Directeur Départemental des Territoires Adjointe, représentant le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Jean-Luc VIGIER représentant le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur Olivier FLAMAN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Nicolas STERLIN représentant le Président de l'UDSEA
- Monsieur Maxime BILLET représentant les Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Daniel BORDIER représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Michel de la TULLAYE représentant le Syndicat de la propriété privée rurale
- Monsieur André LAURENT représentant Terre de Liens Centre
- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant la Fédération départementale des chasseurs
- Monsieur Dominique BOUTIN représentant le Président de la SEPANT
- Monsieur Thierry DAMIEN représentant la LPO
- Monsieur François GARNOTEL représentant l'INAO

IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur le projet de modification n° 1 du PLU de Fondettes – art . L.151-13 du code de l'urbanisme (avis simple) :

- Considérant le projet de modification n° 2 du PLU de Fondettes relatif au STECAL Ah situé au lieu-dit « Les Renardières »,
- Considérant la création d'un secteur Ahx correspondant au foncier appartenant à l'activité artisanale existante au sein du secteur Ah préexistant et destiné exclusivement à l'exercice de cette activité artisanale et à son extension sur la parcelle,
- Considérant l'absence de consommation d'espace agricole, naturel ou forestiers par le projet,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricole, naturel ou forestier

Le projet recueille 13 votes favorables sur 13 votants en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF formule un **avis favorable** à la création du secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) Ahx par subdivision du secteur Ah au lieu-dit « Les Renardières » à Fondettes.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire
Le Président de séance,**

Signé

Laurent BRESSON